

LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

PORTUGAL.

Lisbonne, 13 décembre. — La Gazette de Lisbonne publie, dans les termes suivants, le contrat de mariage entre la reine dona Maria II et le duc de Leuchtenberg :

Les soussignés : Ildefonso Leopoldo Bayard, chevalier de l'ordre Christ, officier-major de la secrétairerie d'état des affaires étrangères, nommé ministre commissaire *ad hoc* par S. M. dona Maria II, reine de Portugal et des Algarves, et est affecté autorisé et muni des pleins pouvoirs nécessaires ; Et le comte Etienne Mejan, chambellan de S. M. le roi de Bavière, officier de la Légion d'Honneur ; commandeur de l'ordre impérial de la Couronne de Fer, chevalier de l'ordre de l'Étoile Polaire, autorisé et muni de pleins pouvoirs par S. A. R. le prince Auguste Charles Eugène Napoléon, duc de Leuchtenberg et Santa Cruz, prince d'Eichstadt, premier pair héréditaire du royaume de Bavière ;

Et étant réunis pour arrêter et stipuler les conditions du mariage projeté par S. M. I. le duc de Bragançe, d'heureuse mémoire, comme régent de Portugal, entre très haute et très puissante senora dona Maria II, reine de Portugal et des Algarves, fille de don Pedro empereur du Brésil et roi de Portugal, duc de Bragançe, et de l'impératrice Caroline-Josephine-Léopoldine, archiduchesse d'Autriche (que Dieu les ait en sa sainte gloire), et S. A. R. le très noble et très excellent prince Auguste Charles Eugène Napoléon duc de Leuchtenberg et Santa Cruz, prince d'Eichstadt, fils de LL. AA. RR. le très haut et très illustre prince Eugène Napoléon, duc de Leuchtenberg, d'heureuse mémoire, et de la très haute et très excellente dame Auguste Amélie, princesses royales de Bavière.

Le ministre commissaire de S. M. la reine de Portugal et des Algarves ayant déclaré : que ladite reine approuve et confirme toutes les dispositions prises relativement à son mariage, par son auguste père le duc de Bragançe, qui, de son consentement et de son accord, lui avait destiné pour époux, S. A. R. le prince Auguste duc de Leuchtenberg et Santa Cruz, prince d'Eichstadt, à cause de la haute opinion qu'il avait des vertus et nobles qualités de ce prince, et aussi à cause de la ferme persuasion où il était que ce prince formerait non-seulement le bonheur de son auguste fille chérie, mais aussi qu'il contribuerait à la prospérité de la monarchie portugaise, et à la consolidation des institutions que S. M. impériale avait octroyées.

Et ledit ministre ayant certifié que S. M. la reine, son auguste souveraine, en vertu du plein exercice des droits qui lui appartiennent par la grâce de Dieu et par la constitution de la monarchie, lequel exercice lui a été accordé par les cortès générales et extraordinaires de la nation portugaise avant d'avoir accompli l'âge de la majorité, et étant en outre autorisée à se marier avec un prince étranger, en vertu de la dispense accordée par les cortès sus dites, avait déterminé d'envoyer à Munich ledit ministre commissaire pour signer et conclure avec le commissaire qui aurait été nommé en cette capitale par S. A. R. le duc de Leuchtenberg et Santa Cruz les conditions de son mariage avec ce prince, les deux commissaires, après avoir échangé leurs pleins pouvoirs, sont convenus des articles suivants :

Art. 1^{er}. Le mariage proposé par S. M. I. le duc de Bragançe, approuvé et confirmé par S. M. la reine de Portugal et des Algarves dona Maria II, entre ladite reine et S. A. R. le prince Auguste Charles Eugène Napoléon, duc de Leuchtenberg et Santa Cruz, prince d'Eichstadt, sera célébré à Lisbonne (où sera ratifiée la présente convention), avec l'illustre personnage qui représentera par procuration la personne de S. A. R. dans l'acte de mariage. La cérémonie religieuse sera faite selon les rites et les formalités de l'église catholique, apostolique et romaine ; elle sera confirmée devant l'autel par S. A. R. le prince en personne, lorsqu'il arrivera à Lisbonne.

Art. 2. Le mariage étant célébré, S. A. R. sera naturalisé prince portugais, et recevra de la nation un subside annuel proportionné à sa haute position, qui ne pourra pas être moins de 50 contos de reis par an, et qui sera indépendante de la dotation assignée par S. M. la reine son épouse, selon les instructions du ministre commissaire de S. M., en date du 3 octobre 1834.

Art. 3. S. A. R. le prince Auguste, duc de Leuchtenberg et Santa Cruz, promet de se déclarer satisfait dudit subside, et de renoncer à toute autre prétention sur la dotation ou sur les biens qui, en vertu des lois de Portugal, constituent la dotation de la reine, et de renoncer aussi à tous les autres biens qui appartiennent ou appartiendront à l'avenir à son auguste épouse. S. A. R. le prince ratifiera cette promesse, s'il est nécessaire, lorsqu'il arrivera à Lisbonne, par le moyen d'une renonciation expresse et formelle.

Art. 4. S. M. la reine promet de son côté de ne pas réclamer, en cas de survivance à son époux le duc de Leuchtenberg et Santa Cruz, aucun droit sur les biens de son mari, lesquels (qu'ils soient patrimoniaux ou acquis avant ou après le mariage), passeront aux héritiers naturels du prince ou

aux personnes qu'il aura désignées ou par testament ou d'une autre manière. En tout cas, S. A. R. aura la pleine et libre disposition de tous ses biens conformément aux lois en vigueur dans les pays où ils se trouvent.

Art. 5. Dans le cas où le prince survivrait à son auguste épouse, il continuera à jouir du subside dont on a parlé dans l'article 2, et, en outre, on lui donnera un des palais royaux pour habitation ; mais si le prince va résider hors du royaume, le subside sera réduit de la moitié et il n'aura aucun droit à être indemnisé du palais destiné à son habitation.

Art. 6. Les fils et les filles qui naîtront du mariage de S. M. la reine de Portugal et des Algarves avec S. A. R. le duc de Leuchtenberg et Santa Cruz, ne pourront sortir du royaume sans l'autorisation expresse des cortès de la nation portugaise ; ni les uns ni les autres ne pourront contracter des mariages sans le consentement de leur auguste mère, et, en cas de décès de celle-ci, sans le consentement de l'auguste chef de la famille qui aura succédé au trône de Portugal. Enfin, au nom et de la part de S. M. la reine et de Portugal et des Algarves, au nom et de la part de S. A. R. le prince Auguste, duc de Leuchtenberg et Santa Cruz, nous commissaires soussignés, promettons sous la foi et la parole royal de nos augustes mandans, que les six articles susdits seront entièrement observés et accomplis tels qu'ils se trouvent rédigés ; et, en vertu de l'autorisation que nous confèrent lesdits pleins pouvoirs, nous les signons et les confirmons, afin que dès ce moment leur exécution commence à avoir effet par la procuration qui sera envoyée à Lisbonne par S. A. R. le prince Auguste.

En foi de quoi, nous signons la présente convention de mariage et y opposons nos sceaux.

Fait à Munich, le 8 novembre 1834.

(L. S.) Signés, Ildefonso Leopoldo Bayard,
(L. S.) le comte Mejan.

Pour copie conforme,

La secrétaire-d'état, le 28 novembre 1834 ;

Signé, Ildefonso Leopoldo Bayard.
(Gazette du gouvernement de Lisbonne.)

ANGLETERRE.

Londres, 29 décembre. — Le vicomte Castlereagh a été nommé vice-chambellan du roi.

— On lit dans le *Globe* :

« Les ministres ont quitté Londres ce matin, se rendant à Brighton. La dissolution sera publiée probablement dans la *Gazette officielle* de demain matin. »

— D'après d'autres journaux, il paraît que le ministère n'aura pas été unanime pour la dissolution du parlement. Voici ce que dit à cet égard le *Standard*, journal ministériel :

Nous pouvons assurer que tout ce qu'on a dit de dissensions qui auraient existé dans le ministère, et de l'opinion du premier ministre qui aurait succombé, n'a pas l'ombre de la vérité.

— Le *Times* publie une liste des noms qui figurent sur l'adresse émanée de la réunion tory au *London tavern*. La première signature est celle de M. Ward ensuite celle de lord maire.

— On lit dans le *Globe* :

« Le *Times* a publié aujourd'hui une feuille double, contenant les noms de près de 5000 personnes qui ont signé l'adresse par laquelle elles assurent sa majesté de la détermination où elles sont de maintenir les prérogatives de sa couronne, prérogatives que personne n'attaque. Le *Times* parle en termes pompeux de cette adresse mémorable qui doit plonger dans le désespoir ceux qu'elle qualifie de destructeurs. Il la représente comme émanant de tout ce qu'il y a d'opulence, d'intelligence et de principes indépendans dans le commerce de Londres. »

« Nous ne prétendons pas évaluer au juste l'opulence, l'intelligence et les principes des individus qui ont signé ce document, ni les comparer sous ces rapports, à ceux de leurs concitoyens de la même classe dont l'indépendance ou l'aversion pour l'objet exprimé dans l'adresse les a empêché d'y appliquer leurs signatures. On ne voit pas quel degré de relation avec la cité de Londres a requis pour donner droit de signer l'adresse. La moitié au

moins des noms auxquels est jointe l'adresse des individus, démontrent qu'ils appartiennent à d'autres districts de Londres à quelques uns des faubourgs plus ou moins éloignés. Les noms n'étant point placés par ordre alphabétique, il est réellement impossible d'y démêler ces noms influens qu'il est si important d'y apercevoir.

« Nous avons été surpris de n'y point remarquer les noms de quelques hommes considérés comme décidément conservateurs, quoique d'un torysme modéré ; et ceci nous confirme dans l'opinion que nous avons depuis long-temps conçue, qu'un grand nombre de négocians politiques qu'une timidité d'ailleurs pardonnable et une prudence naturelle ont entraînés dans les rangs des conservateurs, ne pensent pas que l'avènement récent des torys au pouvoir puissent leur concilier la confiance publique, ou assurer le maintien de la tranquillité et la sûreté des propriétés. »

— On lit dans le *Courier* :

« Sir Robert Peel, ou plutôt le duc, ainsi que ses amis, sont sourds aux avis qui leur ont été donnés, et ils sont partis ce matin pour Brighton pour assister au conseil où doit être dissous le parlement. La proclamation paraîtra dans la *Gazette* de demain. »

« Il n'est point de personne de bon sens qui ait le moindre doute quant au résultat de cette mesure téméraire, et aussi mal avisée qu'aucune de celles jamais adoptées par les souverains de la maison de Brunswick. Le roi ne peut pas mal faire ; mais une terrible responsabilité pèse sur ces ministres qui ont fait prendre les mesures actuellement suivies. »

« Le prochain parlement démontrera, et sir Robert Peel le sait mieux que personne, que le ministère actuel est odieux à la nation, que ses vues sont contraires à celles des électeurs de la Chambre des communes, gardiens des libertés du pays, et que la majorité des membres opposés au ministère sera si grande, qu'on trouvera absolument impossible de faire passer une seule mesure, d'obtenir un vote pour de nouveaux subsides, et de faire adopter le bill de rébellion. »

« Sans doute le roi a exercé sa prérogative en congédiant lord Melbourne et ses collègues, mais le duc de Wellington aura à répondre pour l'avis suivi par Sa Majesté, depuis le moment où, le 15 novembre, le duc fut nommé seul ministre jusqu'au retour de sir Robert Peel. Et maintenant que sir Robert Peel est revenu, le duc ainsi que sir Robert auront à répondre pour toutes les mesures qui ont été adoptées, et surtout pour le plus extravagant et le plus dangereux de tous les actes du cabinet, l'appel fait au peuple au milieu de la paix profonde dont nous jouissons, appel dont on peut à peine prévoir les conséquences fatales. »

— M. de Bacourt, chargé d'affaires de France, vient d'être rappelé (sous le prétexte ordinaire d'un congé accordé pour mauvaise santé). Un certain M. de Pontois est arrivé hier à Londres pour le remplacer. Il est bien évident que Louis-Philippe ne compte pas beaucoup sur la stabilité du nouveau ministère, puisqu'il n'a pas envoyé une personne de plus d'importance, et qu'il ne donnera point de successeur au célèbre prince de Talleyrand avant de savoir comment tourneront les affaires.

(*Morning Chronicle*.)

— On lit dans plusieurs journaux :

« Un fait curieux se présente en ce moment dans l'Océan pacifique. La plupart des îles des sociétés, dit-on, sont en ce moment gouvernées par des femmes. Elles président les débats dans les affaires publiques du pays et chacune d'elles prend

une part active à ces débats. Tous les indigènes quelque soit leur rang, ont droit d'assister aux séances et de donner leur opinion. Aussitôt qu'une mesure est adoptée on la promulgue du haut d'une chapelle, nouvellement construite depuis la dernière visite des missionnaires. Dans ces débats, les femmes montrent généralement des qualités intellectuelles supérieures aux hommes. Depuis l'arrivée des missionnaires dans les îles, les conditions des femmes a subi une réforme complète; d'esclaves elles sont devenues heureuses et libres.»

FRANCE.

Paris, le 30 décembre. — Le premier bal du duc d'Orléans a eu lieu hier au pavillon Marsan, et il a été d'une magnificence éblouissante. Il y avait environ 500 invitations et 450 personnes présentes.

Considérée sous ce point de vue de la mode, cette fête, où se trouvaient quelques transfuges du faubourg St. Germain, et toutes les personnes de distinction qui se réunissent dans les hauts cercles diplomatiques, réunies aux notabilités du justemilieu, ne passera pas sans faire sensation. Sur 200 dames, plus de 190 étaient complètement vêtues de blanc. Les diamans étaient presque le seul bijou porté par les dames et brillaient à profusion.

Parmi les membres du corps diplomatique, M. de Talleyrand manquait seul. M. d'Appony et ses neveux promenaient dans les salons des costumes hongrois de toute couleur; les habits anglais étaient nombreux; tous les hommes étaient en uniforme, mais l'habit de garde national n'était plus de mode, pour ceux qui ne sont pas dans les hauts grades, les fashionables lui ont substitué des fracs de fantaisie bleus ou bruns, doublés en soie blanche et relevée d'or au collet, poches, paremens, etc.

On a remarqué que le prince avait changé sa livrée; tous les valets de service sont maintenant vêtus en habit rouge avec brandebourgs de velours violet en argent, culotte violette en panne et bas de soie blanc. Le service du maître d'hôtel et de l'office est en habit à la française de velours violet, avec veste et culotte pareille. L'orchestre composé des premiers artistes du genre, était vêtu uniformément à la française, en drap violet avec boutons d'acier et l'épée.

Une seule partie de jeu a été ouverte; c'est un whistig, où ne se sont assis que des ambassadeurs.

Les princes étaient en uniforme d'officiers-généraux; le duc de Nemours en culotte blanche et en souliers; le prince royal en grande tenue, c'est-à-dire, avec le pantalon rouge et les bottes. L'un et l'autre ont presque constamment dansé.

Ni Mme. Thiers, ni Mme. Dosne n'étaient à ce bal, où l'on remarquait aussi l'absence d'un certain nombre de notabilités du commerce intermédiaire, qu'on invitait avec plus d'empressement dans les premiers temps de la monarchie citoyenne.

Le roi, en uniforme d'infanterie légère s'est retiré à minuit; la reine et ses enfans sont restés jusqu'à trois heures; le souper a été servi par table de 100 couverts.

— La reine a visité il y a quelques jours les salles d'asile, établies à Paris sous la surveillance de M^{me} Millet. En se retirant S. M. reprocha à M^{me} Millet de ne lui avoir encore adressé aucune demande, en lui disant que sa recommandation serait toujours toute-puissante auprès d'elle. M^{me} Millet prit la liberté de recommander sur-le-champ à S. M. une mère de famille qui se trouvait en ce moment détenue pour dette. Le soir même, la prisonnière était libre. Toutes ses dettes avaient été payées par ordre de la reine.

M^{me} Millet vient de faire un voyage à Bruxelles, sur l'invitation de la reine des Belges. Elle a donné tous les renseignemens nécessaires pour l'établissement dans cette ville de salles d'asile à l'instar de celles de Paris.

— Il paraît qu'il n'a pas fallu moins de soixante un millions en pièces de cinq francs, pour opérer le remboursement des pièces duodécimales qui existaient en Bretagne, où il en reste encore une certaine quantité, malgré tous les avertissemens et l'expiration du délai fatal pour la démonétisation.

— On a entamé, à la chambre des députés, la discussion relative à l'amnistie.

Le *Courrier de l'Aisne* rapporte ce qui suit d'une conversation du fameux voleur Picard et de la manière dont il exploitait les grandes routes :

« Je n'aime point les égoïstes, dit-il, et je crois qu'il est de toute justice que ceux qui, ici-bas, ont de la fortune, la partagent avec ceux qui n'en ont point. D'après ce principe, je demandais à ceux qui se présentaient sur mon chemin, s'ils n'avaient pas de l'argent, et comme l'expérience m'apprit bientôt que les réponses étaient rarement sincères, j'établis une prime en faveur de la sincérité. Ainsi, à ceux qui m'avaient sans détour l'état de leurs finances, je me contentais de la moitié. Quant aux menteurs et aux récalcitrons, je leur enlevais le tout, pour les punir de leur mauvaise foi et m'indemniser de la peine de visiter leur gousset. Et, ajoutait-il en secouant la tête, on appelle cela voler! Oh! je me croirais un voleur si jamais il m'était arrivé de prendre à un malheureux le peu qu'il possédait. J'ai de la conscience, voyez-vous. Un jour, à l'entrée d'un village, je rencontrais une femme portant un pain, je la priai de me le donner; elle refusa, en m'exposant la misère et les besoins de sa famille. Je compris tout cela, moi; je m'emparai bien de son pain, mais en le payant au delà de sa valeur, et c'est là de l'humanité, j'espère, ou je ne m'y connais pas.

« Picard est tout au plus âgé de vingt-trois ans; sa physionomie est heureuse. Il paraît doué de moyens, qu'il aurait pu employer d'une manière plus utile pour lui-même et pour la société. Lancé si jeune dans la carrière du crime, quel avenir est réservé à ce malheureux? le bain ou l'échafaud. »

BELGIQUE.

BRUXELLES, LE 31 DÉCEMBRE.

Sir Robert Adair, ambassadeur d'Angleterre à Bruxelles, est arrivé ici avant-hier à 6 heures du soir, venant de Paris. (*Franc Parleur.*)

— Le sénat a adopté dans la séance d'hier, le projet de loi sur la garde civique. Il s'est ensuite ajourné indéfiniment.

— Le *Moniteur* de ce jour publie le texte de la loi par laquelle il est alloué au département de l'intérieur un crédit de la somme de fr. 126,316,67 pour l'acquit des dépenses de 1831 et années antérieures restant à liquider.

— Le bal donné hier à la cour a été extrêmement brillant, le corps diplomatique, les ministres et les membres du Sénat étaient en costume, les membres de la chambre des représentans étaient en habit noir, sans plaque, toutes les dames étaient richement et élégamment parées. LL. MM. ont fait leur entrée à 8 heures et se sont retirées fort tard; le bal s'est prolongé jusqu'à 2 heures du matin. Malgré les nombreux équipages qui encombraient les avenues du palais, tout s'est passé dans le meilleur ordre.

— La commission des croix de fer s'est réunie hier matin pour la dernière fois. Les listes de propositions seront envoyées aujourd'hui au roi. La commission a décidé qu'elle ne présenterait aucun parent des membres de l'assemblée, quels que fussent leurs titres à la croix. (*Belge.*)

— Le montant des souscriptions pour la banque territoriale surpasse déjà de 500 mille frs., le capital nécessaire à sa constitution qui est de 2 millions de francs. Les souscriptions continueront à être reçues jusqu'au 10 janvier.

— La commission nommée sous le ministère précédent pour examiner s'il y a lieu de permettre l'établissement de télégraphes particuliers paraît disposée à se prononcer en faveur du monopole, dans ce cas, elle émettrait le vœu que le gouvernement établit plusieurs lignes télégraphiques pour son compte.

— L'administration de l'enregistrement a interprété la loi de l'augmentation des 10 p. c., de manière que cette loi devra recevoir son exécution, non-seulement pour tous actes passés en 1835, mais même pour ceux passés en 1834 et enregistrés en 1835. (*Libéral.*)

LIEGE, LE 1^{er} JANVIER.

REVUE.

Les principaux faits politiques qui ont signalé l'année qui vient de finir nous montrent, sous un provisoire apparent, une continuité de progrès vers le genre de solution que cherchent, depuis quatre ans, les hommes modérés et capables, qui ont pris la haute main sur les complications sorties de juillet et de septembre. Cela paraît évident si l'on fait attention que les événemens les plus graves de cette année, s'ils se fussent résolus différemment, eussent ajouté à la force de l'ancien régime, ou de la république ou du parti de la guerre.

Pendant le mois de mars, le système de la modération et des classes moyennes, a éprouvé en France sa dernière crise. A la suite de la révolution de juillet, la victoire ayant été obtenue par toutes les classes de révolutionnaires sur l'ancien régime, la guerre s'est subdivisée et les vainqueurs se sont formés en deux camps ennemis: la question n'était plus si les idées nouvelles l'emporteraient sur les anciennes; cette question avait été décidée affirmativement le 29 juillet; mais si la démocratie, le parti des réformes indéfinies, de la destruction, allait l'emporter sur le parti libéral, sur le parti de la modération, du travail, de la civilisation progressive.

Une lutte à mort entre ces deux principes se disputant le gouvernement de la société nouvelle; était devenue inévitable; cette lutte a eu, pendant quatre ans, ses batailles partielles; celle du mois de mars a été définitive. On peut l'appeler le triomphe des classes moyennes sur la démocratie. Un dénouement inverse, un dix août, c'est-à-dire l'exclusion des classes moyennes du gouvernement, et de la garde nationale de Paris, eût-il abouti à un 9 thermidor plus rapproché ou plus éloigné qu'il ne le fût de 92 à 94? Nous ne cherchons point la réponse à cette question. Mais de ce que la société se serait trouvée, par ce dénouement contraire, placée devant des vicissitudes imprévoyables, il résulte que l'issue des événemens du mois de mars a fait faire un pas incalculable à la politique intérieure de la France.

La souscription pour les chevaux du prince d'Orange a été une espèce de recensement de parti; on pourrait dire que ça été une dernière épreuve de la popularité de cette opinion. Des désastres, à jamais déplorables, ont répondu à cette interrogation; mais nous avons besoin de consigner le fait parce qu'en même temps que la France protestait contre l'exagération du principe de juillet, il y avait en Belgique une protestation contre un mouvement rétrograde.

L'ancien et le nouveau principe se disputaient la domination dans l'Espagne et le Portugal; la combinaison de la protection de la Belgique par l'Angleterre et la France, protection qui transporte à un état secondaire les forces des deux plus puissantes nations de l'Europe, cette combinaison est étendue à l'Espagne et au Portugal par le traité de la quadruple alliance. Que seraient devenus le système diplomatique et la prépondérance des gouvernemens constitutionnels, si à la place de cette alliance une fédération absolutiste eût placé don Carlos et don Miguel sous la protection des souverains du Nord?

Enfin un revirement nominal dans le cabinet anglais marque la dernière époque de 1834; et des hommes de la politique guerrière n'arrivent aux affaires que pour attester, dirait-on, l'irrésistible puissance, le despotisme des faits pacifiques; la première parole de ce prétendu ministère de reconstruction extérieure est une promesse de conservation de tous les nouveaux établissemens de la diplomatie.

Nous avons omis de mentionner un contraste, le sort contraire qu'ont éprouvé en France et chez nous les hommes du juste-milieu; chez nous, la même pensée politique a succombé, tandis qu'en France elle a obtenu le double triomphe de son rappel aux affaires et de l'ordre du jour motivé. Cependant ce qui prouve la force de cette pensée, même chez nous, c'est que la chute de ce ministère n'a été que la chute d'une épithète; puisque le principe constitue la politique tout entière des successeurs de la précédente administration. Dans

cette grande victoire on a tué un mot que personne n'avait jamais compris. Si l'on cherchait la signification de cette différence ; peut-être la trouverions-nous en ce que la majorité française n'exprime que la société et que la nôtre exprime de plus une opinion.

Les journaux anglais du 29 n'ont point apporté la nouvelle officielle de la dissolution du parlement. Il paraît toutefois que cette dissolution a été résolue dans le dernier conseil des ministres. Cet acte est vivement censuré par le *Courier*. Ce journal, qui avait d'abord été favorable au duc de Wellington, se montre aujourd'hui tout-à-fait hostile à la nouvelle administration. Il déclare à sir Robert Peel que le ministère tel qu'il est constitué est odieux à l'Angleterre et que le prochain parlement le lui prouvera. (V. Londres.)

Le *Times* tient bon pour le ministère. Il parle en termes pompeux de l'adresse arrêtée à la Taverne de la cité de Londres, qu'il dit couverte de 5000 signatures émanant de toutes les notabilités de la capitale. Nous reproduisons aujourd'hui un article du *Globe* dans lequel la valeur de cette adresse paraît plus justement appréciée. (V. Londres.)

Un arrêté royal du 27 décembre 1834 autorise l'établissement, à Liège, d'une société sous la raison de *Société anonyme de la Boverie*, pour l'exploitation des droits de péages sur le pont dit de la Boverie, en ladite ville, et approuve les statuts de cette société, tels qu'ils ont été arrêtés par l'acte passé le 18 décembre courant, devant le notaire Banduin-Keppenne à Liège.

Un arrêté du même jour accorde au sieur Parisis (Jos. Thomas); domicilié à Herve (province de Liège); un brevet d'invention de quinze années pour une nouvelle machine à vapeur;

Par un autre arrêté du même jour, il est accordé pour le service de douane, dans la province du Limbourg, un renfort de personnel composé de deux lieutenants, quatre sous-lieutenants, six commis de 3^e classe, huit commis de 4^e classe.

On lit dans le *Journal des Flandres* :

Hier matin, une députation nombreuse d'ouvriers cotonniers de cette ville s'est présentée dans nos bureaux pour réclamer contre un ou deux articles de notre journal où nous avions exposé notre opinion sur la demande des fabricans de cette ville et sur une supplique adressée au roi par un certain nombre d'ouvriers. L'orateur de cette députation a commencé par nous donner l'assurance que les ouvriers signataires avaient agi de leur propre mouvement et qu'ils repoussaient tout soupçon d'avoir cédé à des instigations quelconques. Ensuite il a dit et répété que la fabrique éprouvait des souffrances réelles et que beaucoup d'ouvriers se trouvaient sans travail ou étaient obligés d'accepter un modique salaire pour de longues occupations. Un autre prenant aussi la parole, nous a fait remarquer que le mémoire, présenté à la chambre des représentants par des négocians et détaillans de Bruxelles, contre la prohibition à l'entrée des tissus étrangers, ne portait que 17 signatures, parmi lesquelles on distinguait 12 noms d'étrangers faisant le commerce des étoffes en question. Enfin les ouvriers nous ont prié en masse, de rétracter nos premières paroles et de publier que la fabrique se précipitait vers sa ruine, et que la prohibition seule pouvait l'arrêter et remédier aux maux qu'elle a depuis si longtemps soufferts.

Le ton et la manière de ces ouvriers étaient honnêtes, et ces braves gens paraissaient convaincus, en nous parlant avec calme et bonne foi. Ils ont ajouté qu'ils se trompaient peut être sur l'opportunité des moyens à mettre en usage pour finir les maux dont ils souffraient, que du reste ils ne désiraient pas entrer dans des discussions d'économie politique, qu'ils laissaient le choix du remède à de plus habiles et qu'ils ne demandaient qu'une chose, du travail et du pain.

Nous n'avons pu qu'approuver une déclaration pareille et promettre à ces ouvriers de rendre compte du but et du résultat de leur démarche. Nous tenons notre promesse aujourd'hui.

— L'annuaire militaire pour 1835, qui vient d'être imprimé à La Haye, porte le cadre des officiers-généraux à

- 1 colonel-général de toutes armes.
- 1 feld-maréchal.
- 3 généraux d'infanterie.
- 21 lieutenans-généraux dont 2 seulement en disponibilité.
- 44 généraux-majors dont 6 en disponibilité.

Total 70.

Ainsi, la Hollande a 70 officiers-généraux, dont 7 en disponibilité, et la Belgique en a 28, dont 7 en disponibilité, ce qui fait pour la première de ces puissances 63 généraux entretenus en activité et pour la seconde 21 seulement en activité.

— On dit que les orangistes relèvent de nouveau la tête, et que le comité directeur doit se réunir en assemblée extraordinaire le 3 janvier prochain au soir, dans un de nos faubourgs. (Belge.)

— Les journaux hollandais de ce jour sont dénués d'intérêt politique. Le *Handelsblad* dit que la place de professeur à l'université de Bruxelles a été offerte à M. Holtius, autrefois professeur à l'une des universités de la Belgique et qui l'est aujourd'hui à celle d'Utrecht. Comme on devait s'y attendre, ajoute le journal hollandais, M. Holtius a décliné cette offre.

— On écrit de Vienne, 19 décembre :

« La nouvelle de l'arrivée de M. Peel à Londres, nous est parvenue cet après-midi, ainsi que celle de sa nomination de premier ministre, de celle de lord Wellington au ministère des affaires étrangères, et de la dissolution probable du parlement. Cette nouvelle a fait ici une grande sensation, par la raison surtout que l'on ne croyait point à la dissolution du parlement et que si lord Wellington acceptait une place dans le ministère ce serait celle de ministre de la guerre. La bourse a dans le principe été très-agitée, mais à sa clôture les effets publics avaient haussé.

— On écrit de Florence :

« Pendant le séjour qu'il a fait à Florence, l'hiver dernier, votre compatriote, M. L. Jehotte, a exécuté le modèle en grandeur naturelle d'une baigneuse sur le point d'entrer au bain. Cette figure, lorsque vous la verrez en Belgique, vous donnera une juste idée de ce que ce jeune sculpteur est capable de faire dans le genre gracieux. D'ici à peu de temps, le marbre ébauché de cette statue sera embarqué pour Anvers, et quand l'auteur l'aura terminée, elle figurera sans doute, dans une de vos prochaines expositions.

« Je la recommande à votre attention. J'ai suivi ici les progrès du travail de l'artiste, et j'ai vu se former sous sa main une figure d'une simplicité de sentiment, d'un naturel de pose et d'un fini d'exécution extrêmement remarquables.

« Les principaux artistes de Florence à qui M. Jehotte a montré son ouvrage en ont témoigné hautement leur satisfaction. »

— Nous apprenons, d'une source certaine, que le voyage en Angleterre projeté par le prince d'Orange aura effectivement lieu; son départ est fixé à samedi prochain 3 janvier. (Union.)

— Nous lisons dans l'*Union* que déjà une des plus belles fabriques de la Hollande nouvellement construite, avec ses pompes à feu, machines, tissage à coton, filature, etc., est à vendre.

— On lit dans l'*Eclair* de Namur :

« Un sieur Adrien Yernault, vieux veuf, demeurant en la commune de Jambes, près de notre ville, est décédé il y a quelques jours; il ne se présente aucun parent pour recueillir la succession, et il ne paraît pas que le défunt ait fait son testament. L'aposition des scellés, faite d'office, a constaté la présence de 70 sacs d'espèces.

« L'administration des domaines prétend déjà que la succession est acquise à l'état. »

— On lit dans la *Gazette d'Ofen* la lettre suivante datée d'Alt Moldava, 20 novembre :

« Les travaux du Danube ont pris sous la direction de M. le comte Etienne Ezechényi un caractère sérieux. Près de 1,000 mineurs étaient occupés journellement dans le mois d'octobre dernier à faire sauter les blocs de rochers dans les cascades situés entre Lynpkowa et Szvinitza. C'était un

spectacle imposant que de voir le Danube vomir d'un côté du feu et des rochers, et de l'autre les ouvriers, les ingénieurs et les postes formant le cordon, campés entre des rochers et des broussailles. Les mineurs avaient été mandés des mines impériales voisines, et Neu-Moldava afin de favoriser et de hâter cette entreprise s'est chargé des travaux relatifs aux mines.

Favorisé par le peu d'eau que contenait le lit du fleuve on a obtenu de tels résultats qu'en très-peu de tems on est parvenu à faire sauter plus de 1,000 toises cubes de pierre que l'on a transportées au-delà du fleuve. L'auteur de cette lettre a été témoin oculaire du départ du premier bateau qui a passé le canal, il assure que l'émotion qu'il a ressentie à cet aspect est inexprimable, car alors seulement tous les doutes que l'on avait de tous tems émis sur l'impossibilité de rendre cette partie du Danube navigable ont été levés, grâce à la sollicitude du gouvernement pour tout ce qui peut améliorer le commerce et la prospérité de l'empire. »

— Au marché d'Alost, de samedi 17 décembre, le prix moyen de 100 kilog. de houblon a été de 84 fr. 25 c.

— On lit dans un journal de Bruxelles :

« Tandis qu'ici et à Paris nous n'avons pas encore vu de glace, on écrit de Lyon : Depuis deux jours la Saône est couverte de glaçons. Déjà les propriétaires de glaciers se sont empressés de les garnir; on a donc la certitude qu'il n'y aura pas disette de glace l'été prochain. Les campagnes des environs de St. Etienne sont couvertes de neige. »

— On écrit de Tournay 30 décembre : « La nuit dernière des voleurs se sont introduits dans la maison de M. Philippart-Vandris, négociant en cette ville, après avoir fait une excavation au pavement de la grande porte. Ils y ont enlevé plusieurs pièces de toile et l'argent qui se trouvaient dans le bureau. »

— On lit dans la *Gazette de Normandie* :

« Le frère de M. Armand Carrel était au nombre des jeunes lévites auxquels monseigneur l'archevêque a conféré, samedi dernier, le sacrement de l'ordre, et il a célébré dimanche sa première messe en la communauté de Sainte-Marie, rue des Capucins. »

— On trouvera sous la rubrique de Bruxelles plusieurs nouvelles intéressantes.

— Mme. Lœtitia, mère de l'empereur, est un peu souffrante et paraît affectée d'une grande faiblesse de la vue. Elle reçoit souvent des Français. Dans une audience qu'elle vient d'accorder à plusieurs personnes, quelqu'un de la société ayant inconsidérément parlé du duc de Reichstad, elle a versé des larmes, et en montrant les portraits en pied qui tapissaient l'appartement : Dieu, s'est-elle écriée, me l'a enlevé comme les autres! Mme. Lœtitia fait de grandes aumônes aux pauvres de Rome, dont elle est adorée. Dans le courant de cette même conversation, le cardinal Fesch arriva. Il voit très-souvent Mme Lœtitia; dans leurs discussions, elle conserve sur lui l'ascendant de la différence de l'âge. Le cardinal aussi reçoit très-bien les Français, et en particulier les Lyonnais; il tient toujours à son titre d'archevêque de Lyon. Sa galerie magnifique est la plus riche de Rome en tableaux hollandais.

ECOLE INDUSTRIELLE DE LA VILLE DE LIEGE.

Conformément aux délibérations de la régence, en dates des 25 octobre et 3 décembre 1834 :

Un cours de **DESSIN GEOMETRIQUE**, appliqué à l'industrie et aux constructions en générale; sera donné pendant le jour, au local de l'école rue Féronstrée.

La rétribution des élèves est fixée à trois francs par mois, payables par trimestre et anticipativement.

Ceux des jeunes gens qui montreraient de l'aptitude pour l'étude des sciences industrielles, etc., et dont les parents se trouveraient dans l'impossibilité de payer cette modique rétribution, seront admis GRATUITEMENT, sur la présentation d'un certificat de la régence, délivré à cet effet et après avoir préalablement subi un examen conformément au règlement intérieur de l'établissement.

L'ouverture de ce nouveau cours, est fixée au lundi 12 janvier 1835, à 10 heures du matin.

S'adresser pour se faire inscrire, à M. Deville-Thiry, rue et faubourg Sainte Marguerite, n° 304, ou au local de l'école de 2 à 4 heures de l'après-midi.

Le professeur de dessin géométrique,
secrétaire de la commission d'examen,
Hé. Deville-Thiry.

A MM. les Rédacteurs du POLITIQUE.

Messieurs, à propos d'un cours d'histoire que je vais ouvrir (*voir aux annonces*), permettez-moi de dire quelques mots dans votre journal sur les moyens qu'on emploie ordinairement pour cultiver cette branche d'instruction, et sur le degré d'estime qu'elle mérite.

L'histoire, considérée dans toute l'étendue du mot, est la collection des faits accomplis, c'est la science du passé. Vouloir acquérir cette science serait une entreprise vaine, si les hommes, pour s'élever à un point quelconque des connaissances qui la constituent n'opéraient des divisions qu'on étudie à part. En cet état, l'on restreint communément l'idée renfermée dans le mot histoire, à l'acceptation de collection de faits qui regardent les nations. Considérer si c'est la meilleure partie de la science; celle qu'il importe le plus aux hommes de connaître, n'est pas de mon sujet. Il suffit qu'il soit entendu que c'est de cette histoire là qu'on s'occupe dans les classes.

Pour étudier l'histoire, comme je viens de la définir, on se sert le plus souvent d'un texte, d'un ouvrage imprimé soit par un auteur, soit par un autre, peu importe; et l'on écoute un professeur qui commente cet auteur; on joint à ces moyens d'études la pratique des résumés, des tableaux synoptiques, des synchronismes. C'est la méthode usitée dans les collèges; mais on s'aperçoit bientôt que tous ces procédés sont insuffisants, que la mémoire n'est point assez soulagée par eux.

Quelquefois, après ces exercices classiques préliminaires, un homme persévérant, qui veut enfin joindre à sa propre expérience l'expérience du passé, médite de lire plusieurs auteurs avec tout le recueillement possible. Plein de courage, il se promet de comparer tout, de bien critiquer; il portera l'amour de l'étude jusqu'à s'arrêter aux particularités les plus minutieuses; mais lorsqu'après quelque temps de repos, ce lecteur studieux et réputé infatigable, fait l'inventaire de sa science, il prononce avec dépit que sa mémoire est mauvaise, que ses impressions sont fugitives, que les idées qu'il puise dans les livres s'évaporent; finalement, il conclut que les moyens dont il a fait usage sont encore insuffisants.

D'autres fois, saisissant une occasion heureuse ou fâcheuse, je ne veux rien discuter à cet égard, l'amateur de la science historique se trouvera à même d'offrir un homme puissant dont la parole retrace éloquemment les temps passés. D'abord, tout obstacle paraît vaincu; le résumé du professeur est simple, facile, plein de charmes, mais à mesure que le fil se déroule, l'auditeur oublie les traces de ses premiers pas, et lorsqu'on est arrivé à la fin de la carrière, semblable au voyageur qu'un brillant mirage a entraîné toujours en avant, la fatigue seule du voyage lui reste; ou bien, de temps en temps, comme après un songe, de faibles souvenirs, sans liaison, sans ordre, se réveillent en lui; il acquiert par cela même la triste conviction que sous le rapport du soulagement de la mémoire, il a encore, à peu près, perdu son temps.

Ce fut après de semblables déceptions, lorsque j'avais accueilli, comme tant d'autres, cette pensée spéculative, l'histoire est l'expérience du passé, que je travaillai à ma méthode de mnémotechnie appliquée aux études historiques. L'Université de France accueillit mes efforts, et sur son autorisation, je propageai des procédés que d'abord j'avais essayés sur moi-même.

Aujourd'hui, mon opinion est bien changée touchant l'utilité de l'histoire, et je tiens que la science du passé toute entière, sans en excepter la connaissance des lois anciennes ou modernes, est incapable à elle seule d'enfanter ce qui peut être utile. Aujourd'hui, je suis convaincu que les historiens, les légistes, n'en savent pas plus que le dernier du peuple sur ce qui convient à l'humanité; et pour citer en passant, entre mille, une preuve l'appui de cette opinion, devenue populaire, ou en d'autres termes tombée dans le domaine du sens commun, j'appelle l'attention du lecteur sur les faits et gestes des Barthe, des Thiers et de tant d'autres hommes célèbres par des écrits ou d'éloquents paroles, dont la bonne foi présomptueuse et l'intrépidité d'ignorance en matière de besoins de l'humanité sont constamment patentes.

Nonobstant ces circonstances, je continue à professer ma méthode; j'enseigne l'histoire comme on enseignait jadis la mythologie, moins dans un but de perfectibilité, que comme un moyen de s'intéresser aux arts. Pour me soutenir dans cette tâche, il me reste la conscience que j'abrége à mes élèves des peines et du travail, et que, par des résultats prompts et certains, je leur procure la possibilité de reporter du temps sur des études de sciences naturelles, études véritablement utiles et qui le deviendront chaque jour davantage.

Agrérez, messieurs les rédacteurs, l'assurance de la considération avec laquelle j'ai l'honneur d'être votre serviteur.

FOURDRIN.

Répétiteur breveté des classes des collèges.

Le cours d'histoire sera fréquenté par les élèves de M. Fouljin.

RÉGENCE DE LIEGE.

Séance publique du conseil vendredi et samedi, 2 et 3 janvier prochain, à 5 heures du soir.

L'ordre du jour sera affiché.

Liège, le 31 décembre 1834.

Le bourgmestre, Louis JAMME.

ETAT-CIVIL DE LIEGE, Du 31 DÉCEMBRE.

Naissances 2 garçons 4 filles.

Décès : 3 garçons, 2 filles.

THÉÂTRE ROYAL DE LIEGE.

Aujourd'hui jeudi, 1^{er} janvier 1835, 1^{re} représentation du 5^e mois d'abonnement, la 2^e représentation de *Les Duels*, ou la *Famille d'Arcourt*, vaudeville en deux actes, de MM. Melesville et Carmouche, précédé par le *Magon*, opéra en 3 actes de M. Scribe, musique de M. Auber.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

La PERSONNE qui a PERDU un PARAPLUIE, peut le RECLAMER rue du Pot-d'Or, n° 687.

BON VIN DU PAYS à 25 cents la bouteille, rue de la Rose, n° 472, à la Grosse Bouteille. 453

VENTE DE CHÊNES.

Le 13 janvier 1835, 11 heures du matin, Mde. DETRU, rentière à Huy, fera VENDRE à l'enchère dans son bois, situé à Marneffe, à portée du château du Sart, quantité de MARCHES de CHÊNES, propres à beaucoup d'usages et au nombre desquels il y a des arbres de 3 à 4 pieds de diamètre.

Ce bois offre, par son accès facile, beaucoup d'avantages aux amateurs.

Recours aux pieds des arbres.

A crédit sous cautions connues du notaire LOUMAYE. 474

ADJUDICATION DÉFINITIVE D'UNE BELLE FILATURE.

Le LUNDI 19 JANVIER 1835, à 10 heures du matin, en la maison, commune de Dalhem, arrondissement et province de Liège; les familles SCHEIBLER et SOXHLET feront exposer en VENTE publique et adjuger définitivement par le ministère du notaire FLECHET de Warsage, conformément à la loi du douze juin mil huit cent seize, un bel établissement à filer la laine, connu sous le nom de foulleterie, situé à Dalhem, consistant en superbes bâtiments nouvellement construits avec les mécaniques qui s'y trouvent, un coup d'eau qui n'a jamais tari, superbes cour et jardin en dépendant, quartier de maître séparé de cet établissement, le tout en pleine activité et agréablement situé, près la grand'route de Verviers à Maestricht.

S'adresser pour connaître les conditions:

- 1^o Au dit notaire FLECHET.
- 2^o A M. le juge de paix du canton de Dalhem.
- 3^o A M. DANIELS, notaire à Aix la Chapelle.
- 4^o A M. HENNIN, notaire à Eupen.
- 5^o A M. DUSART, notaire à Liège.
- 6^o A M. DAMSEAUX, notaire à Verviers.

Le tout franc de port. 452

VENTE PAR ACTIONS

DU CHATEAU DE HUTTELDORF, PRÈS DE VIENNE, ET DE LA SEIGNEURIE DE NEUDENSTEIN, EN ILLYRIE.

Cette vente comprend six lots principaux (1 le magnifique CHATEAU de HUTTELDORF, situé à une lieue de la capitale, et ses dépendances en parc, jardins, forêts, bien-fonds et établissements ruraux; mise à prix 550,000 florins. 2) La grande SEIGNEURIE DE NEUDENSTEIN en Illyrie, consistant en château, parc, champs, bois, dîmes féodales, métairies, auberges, juridiction patrimoniale droit de noblesse, etc., évaluée à 250,000 florins. 3) La belle TERRE DE KOSCHEHUBE en Carniole. 4) Une précieuse COLLECTION de TABLEAUX en huile de bons maîtres. 5) Un complet SERVICE DE TABLE EN ARGENTERIE, fabriqué à neuf dans le dernier goût, d'une valeur de fl. 15,000. 6) Une élégante TOILETTE DE DAMES en or et argent; d'une valeur de fl. 18,000, avec une coupe et un bouquet de 400 ducats. Il y a en outre 22,000 gains accessoires de fl. 32,500, 40,000 1,000, 4,500, 4,000, etc., se montant ensemble à un millions 612,750 fl. Le tirage se fera à Vienne le 15 JANVIER 1835n sous la garantie du gouvernement.

PRIX D'UNE ACTION 20 FRANCS.

Sur six actions prises ensemble une septième se délivre gratis. Ces actions franches gagneront forcément au moins 5 florins, et concourent tant à la généralité du tirage, qu'à un tirage spécial pour elles de 1002 primes de 13,088 Ducats. Le prospectus français, contenant tous les renseignements ultérieurs, se délivre gratis. Le paiement des actions pourra se faire en traite sur une ville de commerce, ou sur disposition après réception des actions.

S'adresser à HENRI REINGANUM, banquier et receveur général à FRANCFORT-SUR MEIN.

Il n'est pas nécessaire d'affranchir.

PS. La liste officielle des actions gagnantes, sera adressée franche de port au bureau de ce journal, et aux actionnaires à l'étranger.

On peut se procurer des actions de la GRANDE VENTE PAR ACTIONS, en s'adressant au Fidèle Berger, rue de l'Université, au second étage.

CABILLEAUX en détail à 75 centimes la livre, RIVET à 35 centimes la livre, chez ANDRIEN fils, rue SOUVREIN RAIN PONT

HUITRES anglaises, chez PARFONDRIY, derr. l'Hôtel de Ville

HUITRES anglaises chez ANDRIEN fils, rue Souverain-Pont

COURS MNÉMOTECHNIQUE

D'HISTOIRE DE FRANCE.

PAR M. FOURDRIN.

Ce cours comprendra 12 leçons, qui auront lieu les dimanches dans la matinée.

MATIERE : 1^o Ordre de succession; 2^o Grands faits rapportés à chaque règne; 3^o Chronologie (220 dates); 4^o Résumé du progrès de la civilisation en France.

1^{re} leçon : le 1^{er} dimanche de janvier.

S'adresser chez M. FOURDRIN, rue de la Régence, n° 738

Un APPRENTI sachant lire le manuscrit peut se présenter au bureau de cette feuille.

COMMERCE.

Fonds anglais du 29 déc. — Cons., 92 0/0 0/0. — belges 98 1/4, holland. 54 1/2, Portug. 86 1/2. Esp. cortés 54 1/2.

Bourse de Paris, du 30 déc. — Rentes, 5 p. 1^o, 106 50 fin cour., 106 65. — Rentes, 3 p. c. 76 75, fin cour., 76 85 — Actions de la banque, 0000 00. — Emprunt de la ville de Paris, 0000 00. — Rentes de Naples, 93 10; fin cour., 93 25. — Emprunt Guebhard, 00 0/0; fin cour., 00 0/0. — Rente perpétuelle, 5 p. 1^o, 42 1/2; fin cour., 00 0/0, 3 p. 1^o, 27 0/0; fin cour., 00 0/0; différée 00 0/0. — Cortés, 40 7/8. — Portugais, 00 0/0. — d'Haiti 000 00. — Grec, 000. — Empr. belge, 00 0/0; fin cour., 00 0/0. — Empr. romain, 94 3/8. — fin cour., 00 0/0. — Empr. de la ville de Bruxelles, 0000.

Bourse d'Amsterdam, du 30 déc. — Dette active, 53 15/16 00. Dito, 99 15/16 00 — Bill. de change, 24 0/0. — Oblig. du Syndicat, 92 1/4 1/6 0/0 — Dito, 75 7/8 0/0. — Rente des dom., Act. de la Société de commerce, 000 0/0 0/0 Rente française, 00 0/0. — Dito de 1833, 00,00. — Obl. russe Hop. et C., 104 0/0 0/0. Dito de 1828, 104 0/0 0000 — Inscrip. russes, 67 1/4 0000 — Empr. russe 1834, 98 1/2 00,00. — Rente perp. d'Esp. 00 0/0 — Dito 000. — Dette diff. d'Esp., 14 1/8 00 00. — Obl. mét. Autriche, 98 3/4 00,00. — Lots chez Gollals, 0,00. — Cert. Naples falc., 000 0. — Oblig. Danaises, 00 0/0. — Oblig. du Brésil, 79 0/0. — Cortés, 00 000 0/00. — Dito Grec, 0 — Lots de Pologne, 123 1/2.

Bourse d'Anvers, du 31 décembre.

Changes.	à courts jours.	à deux mois.	à 3 mois.
Amsterdam	3/4 9/10 perte.	A	
Londres	12 01 1/4	A 41 93 3/4	
Paris	47 5/16	A 47 0/100	46 7/8 P
Francofort.	36 1/4	00 0/10	
Hambourg.	35 1/2	35 1/4	A
		Escompte A 0/10.	

Effets publics. Belgique — Dette active, 102 3/4 A 0 Id. diff. 44 0/0 P. — Oblig. de l'entr., 00 00. — Empr. de 48 mill 96 3/4 et A 0/0. — Id. de 12 mill., 0, Id. de 24 mill., 00 0/00. Hollande. Dette active, 2 1/2, 00 0/0 0. Id. différée, 0000, Oblig. synd., 0/00. — Rent. remb., 2 1/2, 88 A et 86 0/0 0 — Espagne. Gueb., 41 1/2 0 00 0/0 Id. perp. Paris, 5 p. c., 0/00. Id. perp. Amst., 41 7/8 42 et A 00 0/0. — Idem dette différée, 13 1/2 et A.

MARCHANDISES. — Ventes par contrat privé.

130 balles café Batavia, prix inconnu.

50 caisses sucre Havane blond ordinaire, à florins 18 1/2 entrepôt.

Bourse de Bruxelles, du 31 déc. — Belgique. Dette active, 52 1/2 A. Emp 24 mill., 96 1/2 A. — Hollande. Dette active, 53 1/2 0. — Espagne Gueb., 41 1/4 A 0 Perpétuelle Anvers, 4 p. 1^o, 0. Id. Amst. 5 p. 1^o, 42 0/0 P 00,000. Id. Paris 3 p. 1^o, 00 P. Cortés à Lond., 41 1/4 A. Dette diff. 13 3/4 P.

Prix moyen du froment et du seigle pendant la quatrième semaine du mois de décembre.

MARCHÉS	FROMENT.	SEIGLE.	
RÉGULATEURS.	Quant. vend. Prix moyen.	Quant. vend. Prix moyen.	
Arlon,	260	Fr. C. 11	Fr. C. 7 32
Anvers,	00	00 00	" "
Bruges,	843	14 94	" "
Bruxelles,	4,335	15 72	9 35
Gand,	247	16 23	9 39
Hasselt,	281	15 70	10 12
Liège,	"	14 37	9 70
Louvain,	"	16 00	9 58
Namur,	361	14 95	9 35
Mons,	520	14 80	8 71
Totaux,	7,314	15 55	2,665 9 38

H. Lignac, imp. du Journal, rue du Pot-d'Or, n° 622 à Liège.